

Bruxelles / Des habitants de caravanes résidentielles ne seront pas expulsés

Les caravanes en sursis

Ce mardi, le président du tribunal de première instance s'est prononcé sur la requête en référé concernant des habitants de caravanes résidentielles menacés d'expulsion.

Résidant sur un terrain privé, situé entre la rue des Prés Communs 59, et la rue Générale Biebuyk à Neder-Over-Heembeek, près de 23 personnes sont susceptibles de devoir quitter les lieux.

Jean-Marc Verhaeren, propriétaire des lieux, a déjà vendu ce bien. Il s'est alors engagé à le débarrasser des occupants, et ce pour ce 16 février. Pour ce faire, Jean-Marc Verhaeren engage une procédure rapide faisant valoir une loi propre aux squatters. Or ces gens ne le sont pas. « Certaines de ces familles résident là depuis plus de trente ans, et ils payent des loyers. Il y a donc des contrats de location, et ces personnes ne sont donc pas des squatters aux yeux de la loi. Dès lors, l'expulsion a pu être annulée » précise François Genot, avocat en charge de l'affaire.

En fait, 3 familles sur 10 sous menace d'expulsion sont concernées par ce procès. Ces trois-là ne pourront dès lors pas être délogées. Du coup, c'est toute la zone qui est sauvée puisque cela coûtera trop cher au propriétaire du terrain de venir expulser deux fois ces personnes. Matériellement c'est compliqué aussi puisqu'on ne peut pas déloger certaines caravanes sans toucher aux 3 autres qui sont dans leur droit.

En attendant, le syndicat des locataires, appuyant ces familles, a par le biais d'une pétition, demandé au bourgmestre de la commune (Freddy Thielemans, PS) s'il était possible de réserver un terrain communal qui pourrait accueillir ces personnes en cas d'expulsion.

Selon la municipalité, ils n'ont pas de terrains communaux disponibles pour eux en ce moment. Mais un terrain dédié aux gens du voyage sera fin prêt pour dé-

cembre 2011. Un peu tard pour les résidents du 59 rues des communs.

« Par extension, il est plus que probable pour que toutes les familles auront gain de cause, puisqu'elles payaient toutes un loyer. En ce moment, seules trois familles sont tirées d'affaires; les trois premières à avoir fait les démarches juridiques, » ajoute José Garcia, du syndicat des locataires.

Si Jean-Marc Verhaeren ne peut pas les expulser le 16, il reste propriétaire de son terrain. Tôt ou tard, ces personnes devront donc partir. ■

M.V. (St.)



ILS GAGNENT UN DÉLAI DE GRÂCE. Depuis le 26 janvier, des résidents de caravanes se battent contre leur expulsion. E. LOOST (ST)

Urbanisme / Démolition sans permis

La commune suspend les travaux

Des travaux de démolition sans permis ont été effectués à l'ancienne ferme de Scheut à Anderlecht, dont certaines parties du bâtiment remontent au XV^e siècle, selon Pétitions-Patrimoine, une association active dans la défense du patrimoine des dix-neuf communes bruxelloises.

Alertée par l'ASBL, la commune d'Anderlecht a fait arrêter les travaux de démolition. « Le service de l'urbanisme devrait se rendre mercredi sur les lieux et dresser un procès-verbal en cas

d'infraction », explique la commune. Une maison est déjà détruite, seuls les murs extérieurs sont encore debout.

La ferme de Scheut se trouve à l'intérieur de l'îlot formé par la chaussée de Ninove, la rue des Tournesols, la rue des Missionnaires et l'avenue des Méne-trels. « Malheureusement, cette ferme ne bénéficie d'aucune protection légale », déplorent les militants de l'ASBL, qui demandent la fin immédiate des travaux et la protection du bien par la Région bruxelloise. (b) ■

Nous prolongeons les promotions Salon

HONDA
The Power of Dreams

Insight Hybrid

à partir de € 14.990



Insight Comfort Edition

Prix de vente recommandé	Remise	15 % prime gouvernementale	Prix promo	Prime recyclage*	Prix Promo
€ 20.990	- € 1.590	- € 2.910	€ 16.490	- € 1.500	€ 14.990

Civic Grand Prix 1.4 i-VTEC



Modèle illustré : Civic Grand Prix 1.8 i-VTEC

Prix Promo
€ 17.490

Remise et prime recyclage* incl.

CR-Z 1.5 Sport

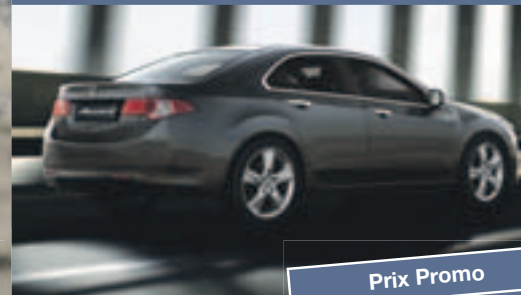


Modèle illustré : CR-Z GT

Prix Promo
€ 19.990

Remise et prime recyclage* incl.

Accord 2.0 Yumè



Modèle illustré : Accord 2.4i Executive

Prix Promo
€ 23.990

Remise et prime de reprise incl.

Modèle illustré : Insight Elegance avec jantes 16" en accessoire.

Consommation mixte : 4,4 - 7,3 l/100 km • Emissions de CO₂ : 101 - 168 g/km

* Prime recyclage : à l'achat d'une Insight, Civic ou CR-Z en février 2011 et immatriculée avant fin mars 2011, nous reprenons votre ancien véhicule (au moins 10 ans) et le recyclons. La voiture doit être complète, doit pouvoir rouler et a dû être immatriculée au minimum 6 mois au nom du dernier propriétaire. Le nom de l'acheteur de la nouvelle Insight, Civic ou CR-Z et celui du dernier propriétaire du véhicule à recycler doit être le même.

Prix 21 % TVAC, excl. supplément pour peinture métallisée. Actions valables sur voitures commandées et immatriculées avant fin mars 2011. Actions uniquement valables aux particuliers et non cumulables avec d'autres avantages. Modèles présentés à titre d'exemple.

Informations environnementales (AR 19/3/2004) : www.honda.be

Honda Center

Brussels

Lozenberg 13 - 1932 Zaventem
(près de la Chaussée de Louvain)
Tél. 02 711 20 00
www.honda-center-brussels.be

AutoNetworkPartners

Lebeau Motors
Chaussée de Halle 285 • 1652 Beersel-Alsemberg
Tél. 02 380 31 53

Ring Motor
Rue Scheutveld 69 • 1070 Bruxelles
Tél. 02 524 16 14

Vancaldenhoven
Leuvensesteenweg 6A • 3080 Tervuren
Tél. 02 767 31 71